

Peine capitale

Je mets en garde tous les députés de la Chambre. Si nous n'attaquons pas de front le problème et si nous refusons d'agir avec bon sens, la Chambre aura encore très bientôt à débattre du même sujet. Le débat reprendra chaque fois qu'un policier est assassiné ou qu'un meurtre et un viol sont commis.

Entre-temps, l'emprisonnement à vie doit durer toute la vie et aucun privilège ne doit être accordé à ceux qui y sont condamnés. Il faut les faire travailler dur pendant leur emprisonnement. Ce système doit être amélioré pour que le Parlement montre qu'il a le désir et la volonté de faire respecter à nouveau le système de justice pénale canadien.

Mme Claudy Mailly (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Madame la Présidente, c'est le coeur lourd que je me lève aujourd'hui pour prendre part à ce débat. La pensée que cette motion horrible sera adoptée et que cette pratique barbare sera rétablie me répugne tellement que j'ai aujourd'hui, pour la première fois, voté contre mon gouvernement. La raison pour laquelle je l'ai fait, c'est que je ne veux d'aucune façon favoriser l'adoption de cette motion.

Si elle est adoptée, je pleurerai sur mon pauvre pays. Je pleurerai sur mon jeune fils qu'on privera désormais d'une des raisons pour lesquelles il peut être fier d'être Canadien. Ce pays a reconnu que même l'État ne pouvait pas donner la mort.

C'est notre situation constitutionnelle qui m'a incitée à me présenter comme députée. Je craignais de laisser à mon fils un pays divisé par la guerre civile.

Il avait trois ans en 1970, au moment de la crise d'octobre au Québec. Je craignais tellement que mon fils grandisse dans un pays divisé par une crise constitutionnelle que je me suis lancée en politique.

C'est une décision qu'il m'a été très difficile de prendre. Je n'aimais pas ce que je voyais se produire dans la vie publique et je ne voulais pas en faire partie. Mais je craignais tellement que cette importante question de l'unité soit utilisée à des fins politiques par un parti qui voulait conserver le pouvoir en fomentant la division que je me suis présentée comme députée. C'était une élection difficile et je n'ai pas été élue la première fois que je me suis présentée. J'ai cependant remporté un siège en 1984.

Ça m'a fait tellement plaisir lorsque le Québec a finalement accepté de revenir dans la famille canadienne. Mais qu'est-ce que cela m'apportera si je dois laisser à mon fils un pays de nouveau amoindri?

[Français]

Madame la Présidente, dans un commentaire que j'ai fait à un de mes collègues qui est pour la peine de mort, j'avais associé l'abolition de l'esclavage avec la peine de mort que l'on veut rétablir. Et mon collègue m'avait dit gentiment, mais tout de même avec beaucoup de ferveur, que je mélangeais des choses qui n'avaient rien en commun.

Et pourtant, madame la Présidente, ces deux choses-là ont beaucoup en commun. En avril 1966, le très honorable John Diefenbaker mentionnait en cette Chambre:

Les Canadiens cachent la fierté qu'ils ressentent pour leur pays. Nous ne pouvons nous en vanter. Combien d'entre nous signalerons fièrement que c'est au Canada que, dans tout le monde occidental, l'esclavage a été aboli pour la première fois, en 1803? C'est un record prodigieux. Il a précédé de 40 ans l'abolition de l'esclavage au Royaume-Uni et de plus longtemps encore la date d'abolition aux États-Unis. L'argument selon lequel l'esclavage avait été établi de droit divin était encore en usage à l'époque de Webster, de Choate et des autres géants de la plume des années 1830 et 1840.

Donc, le très honorable John Diefenbaker considérait que le fait que nous avons été pionniers dans l'abolition de l'esclavage était pour nous des pages glorieuses de notre histoire.

Et pourquoi fais-je l'association avec la peine de mort? Je voudrais citer ici l'opinion de Jean-Claude Bernheim, secrétaire chargé des questions carcérales à la Fédération internationale des droits de l'homme et coordonnateur de l'Office des droits des détenus. Il dit, et je cite:

Comment le Canada pourra-t-il, dans l'avenir, se targuer de défendre les droits et libertés au sein des instances internationales, et plus particulièrement à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, s'il démontre aussi clairement qu'il n'a que faire de ses engagements et de sa signature? Sa crédibilité pourra facilement être mise en doute et son action contre l'apartheid, par exemple, en perdra toute sa valeur.

Et dans un article intitulé: «Maintenir l'abolition de la peine de mort. Le Canada doit conserver sa crédibilité en matière de droits et libertés.»

Et il ajoutait:

Déjà, l'Afrique du Sud exploite à son avantage notre racisme face aux autochtones. Que fera le Canada quand il aura exécuté un autochtone (en effet, ce sont les représentants des minorités et les pauvres qui sont le plus susceptibles d'être exécutés), et que l'Afrique du Sud à son tour pendra un Noir? Lui sera-t-il possible de s'indigner?

Le rétablissement de la peine de mort au Canada n'aura pas seulement pour conséquence de nous faire perdre toute crédibilité en matière de droits et libertés, mais pourra aussi être le signal du rétablissement de la peine de mort dans d'autres pays. Peut-on, comme société, assumer une telle responsabilité?

Donc, le très honorable John Diefenbaker nous disait ceci en 1966: Il y a entre l'abolition de l'esclavage, qui était une tache sur notre civilisation, et la peine de mort un très grand lien.

Je voudrais aussi citer Gwynne Dyer, journaliste, qui écrivait dans le *Whig Standard*, le 18 avril 1987:

● (1330)

[Traduction]

Il y a dix ans, l'Afrique du Sud, la plupart des pays communistes et quelques autres pays du Tiers monde étaient presque les seuls à continuer de tuer des criminels. Les exécutions ont maintenant repris aux États-Unis et le Canada décidera sous peu s'il rétablira lui aussi la peine de mort. Or, l'existence de celle-ci ne semble nullement influencer sur le taux de meurtres.

[Français]

Et d'ailleurs, notre collègue de Charlevoix l'a dit tout à l'heure. Lui, il est pour le rétablissement de la peine de mort, mais il a souligné que cette peine de mort ne persuade pas les criminels d'éviter de donner la mort à d'autres êtres humains.